

Massette à feuilles étroites



© CBNB, J. Le Bail

FAMILLE : *Typhaceae*

SYNONYMES :

-

NOMS VERNACULAIRES :

Massette à feuilles étroites

Petite massette

TYPE BIOLOGIQUE : Héliophyte

TAILLE : 100-300 cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Août

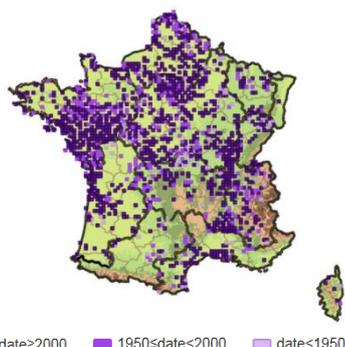
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

Source : <http://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, H. Guillon

Typha angustifolia L.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tige simple, dressée, raide mais moins robuste que chez *Typha latifolia*

Système racinaire : Rhizome rampant, stolonifère

Feuilles : Feuilles vert sombre, qui semblent toutes directement issues des racines de la plante, symétriques 2 à 2, longuement linéaires et larges de 3-6 mm

Inflorescence : Spadice (= épi charnu) à parties mâle et femelle séparées par un espace de (0,5-)3-8(-12) cm, la partie mâle au sommet étant plus claire et plus fine que la partie femelle (voir schéma page suivante)

Fleurs : Fleurs mâles et femelles distinctes, tépales remplacées par des poils ; les fleurs mâles à poils roux plus longs que les étamines ; les fleurs femelles à poils blancs, mélangées à des fleurs stériles réduites à des paillettes

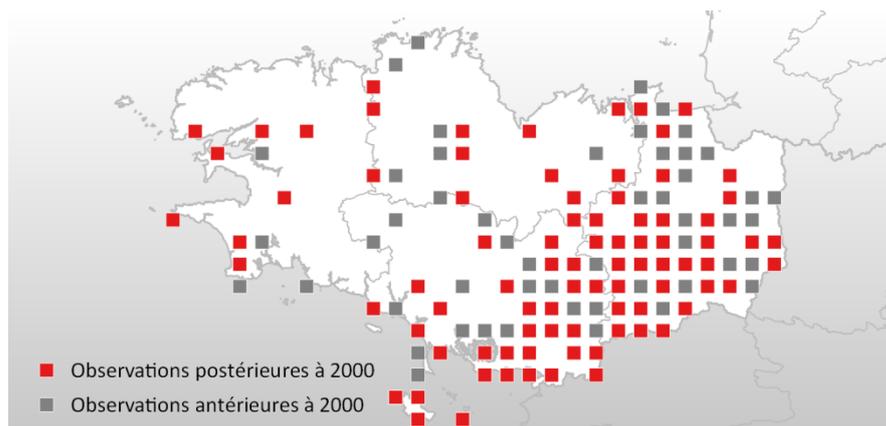
Fruits : Fruits en fuseau, à une graine

Milieu de vie

Bord des eaux, fossés et roselières.

La Massette à feuilles étroites indique des sols moyennement riches à riches en éléments nutritifs. Elle se développe souvent en eau plus profonde que la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia* L.).

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur eCalluna



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec l'autre espèce du genre *Typha*, la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia* L.).

Les deux espèces se distinguent par leur inflorescence et par la largeur de leurs feuilles.

Ces deux espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

<i>Typha latifolia</i> L.	<i>Typha angustifolia</i> L.
Partie mâle de l'épi continue avec la partie femelle	Partie mâle de l'épi séparée de la partie femelle
Feuilles larges de 10-20 mm	Feuilles larges de 3-6 mm

